



Rue de Givet, 21 5570 BEAURAING  
Tél : 082/71 02 20  
[www.indbg.be](http://www.indbg.be) [referent.numerique@indbg.be](mailto:referent.numerique@indbg.be)

## Charte 2025-2026

### Utilisation citoyenne des outils numériques

#### Introduction

Avoir accès à un monde de ressources technologiques (réseau, comptes scolaires, ipads PC et chromebooks de l'école) est un privilège qui s'accompagne de responsabilités. Cette charte constitue la garantie que cette technologie reste pérenne à **l'Institut Notre-Dame** et fonctionnelle quand chacun d'entre nous en aura besoin.

L'introduction de la technologie en classe permet notamment:

- La mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques (différenciation, aménagements raisonnables, évaluation formative, rétroactions immédiates et plus fréquentes, enfin, regard distancié et critique)
- L'engagement de l'élève dans des activités de production et, nous l'espérons, l'augmentation de la motivation comme de la créativité.
- Le développement des [compétences du XXIe siècle](#): la pensée critique, la communication, la collaboration, la créativité et la résolution de problèmes complexes.
- Une alphabétisation numérique conforme au **DigCompEdu** (Référentiel des **compétences digitales** en milieu **éducatif** adopté par l'Union Européenne, consultable via une [infographie en ligne](#))

Ces ressources numériques font partie, au même titre que les livres par exemple, des outils pédagogiques dont il est important que chacun dispose pour participer pleinement aux apprentissages en classe. Nous attendons toutefois des élèves qu'ils adoptent un comportement citoyen, que ce soit sur les plateformes *G suite pour l'éducation* ou avec les outils mis à leur disposition.

L'Institut Notre-Dame a ainsi le droit de révoquer ou de restreindre l'utilisation de ces diverses ressources si l'élève ne respecte pas les responsabilités qui sont les siennes. L'on trouvera ci-dessous les usages recommandés ou condamnés par notre école, conformément aux

principes de citoyenneté numérique qui touchent tant les droits et devoirs de chacun que notre santé ou encore notre accès au numérique sous toutes ses formes.

La présente charte - les annexes comme les modifications qui pourraient y être apportées au fil du temps - fait, on l'aura compris, partie intégrante du *Règlement d'Ordre Intérieur* de l'Institut Notre-Dame (ROI disponible sur le web) <https://indbg.be/secondaire/vie-a-lecole/reglements/> et aura été présenté pour avis au Conseil de Participation.

### Usages

L'école est propriétaire de toute une série d'ordinateurs, de chromebooks (ordinateurs portables avec écran tactile) et de deux flottes de tablettes tactiles (ipads). Tous ces outils mis à disposition par l'école devront toujours être utilisés de façon conforme aux missions que cette dernière (s')assigne.

- *Utilisation du matériel de l'école*
  - Chaque élève utilisera avec soin ce matériel lorsque l'enseignant considérera que cet outil apporte une plus-value pédagogique.
  - Ce matériel reste la propriété de l'école laquelle peut limiter l'utilisation de la machine à un élève qui ne respecterait pas ce matériel ou en ferait un usage inapproprié.
  - Toute tentative malveillante d'abîmer ou de détruire le matériel technologique est strictement interdite. Ces dégradations seront poursuivies de sanctions disciplinaires et de réparations financières à la hauteur des frais occasionnés pour remettre le matériel en état de fonctionnement.
  
- *Prêt des chromebooks/PC (de la 5<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> année)*
  - Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de perte, toute machine utilisée à l'école est identifiable grâce à un code gravé sur le dos de la machine ainsi que sur la batterie (initiales de l'école, année de gravure, numéro).
  - L'Institut Notre-Dame a obtenu des Chromebooks/PC dont il demeure propriétaire mais qui sont prêtés aux élèves selon une formule de location-achat. Chaque élève utilisera son ordinateur en classe lorsque et seulement lorsque l'enseignant considère que cette utilisation apporte une plus-value pédagogique. Sauf décision contraire de l'école, cet outil pourra également être ramené par l'élève à la maison. Ce matériel reste cependant toujours la propriété de l'école: celle-ci a bloqué l'historique de navigation pour les heures de cours (adresses professionnelles @indbg.be) ; elle peut aussi confisquer ou limiter l'utilisation de la machine d'un élève qui ne respecterait pas son matériel ou en ferait un usage inapproprié.

- Ces outils numériques sont supervisés par une console d'administration en ligne permettant des restrictions d'utilisation (une console d'administration en ligne), plus ou moins ouvertes. Celles-ci peuvent être davantage astreignantes à la demande des enseignants, des titulaires ou des parents.
  - Au sein de l'école, les élèves garderont en permanence leur machine avec eux.
  - C'est la responsabilité de l'élève de charger son Chromebook quand il est à la maison. Une fois chargé, cet ordinateur peut être utilisé pendant toute la journée sans être connecté au réseau électrique.
  - Durant les heures scolaires (de 8h30 à 16h20 les lundi, mardi, jeudi et vendredi; de 8h30 à 12h00, le mercredi), l'élève ne pourra se connecter à son Chromebook/PC qu'à l'aide de son adresse professionnelle; l'historique de navigation lié à ce compte sera ineffaçable et donc contrôlable. En dehors de ces heures et pour les périodes de vacances scolaires (minimum une semaine), il pourra utiliser la machine tant avec son compte scolaire qu'avec un compte *Gmail* personnel.
  - Que faire en cas de problème technique ? Dans le cas où le Chromebook/PC ne fonctionne plus correctement, pour quelque raison que ce soit, ou est endommagé, l'élève est tenu d'en informer le référent numérique, Mme Belot (referent.numerique@indbg.be), dans les meilleurs délais.
- *Utilisation citoyenne du réseau Internet et protection des données personnelles*  
 Nous attirons l'attention que des des cyberagressions de degrés divers restent possibles. Pour s'en prémunir, voici plusieurs conseils ou mises en garde...
    - Les élèves doivent respecter les données personnelles des autres élèves, des équipes éducatives ainsi que de tout autre utilisateur sur Internet. Concrètement, chacun
      - ... doit garder son mot de passe secret
      - ... ne peut en aucun cas utiliser le compte et le mot de passe de quelqu'un d'autre (*masquerade/usurpation d'identité*)
      - ... ne peut envoyer d'emails ni créer de documents au nom de quelqu'un d'autre (*masquerade/usurpation d'identité*)
      - ... ne peut lire, supprimer, copier, modifier les emails ou autres documents d'autres utilisateurs sans leur permission
    - Toute tentative malveillante d'abîmer ou de détruire les données d'un autre utilisateur ou d'une institution connectée à Internet (*hacking*) est strictement interdit.
    - Les élèves sont responsables des emails qui sont envoyés en leur nom ou des posts et fichiers qu'ils déposent, en leur nom ou sous pseudonymat, sur les réseaux sociaux ou les drives partagés. Les contenus dénigrants, obscènes ou plus généralement inappropriés, en particulier s'ils participent d'une forme ou l'autre

de harcèlement (*flaming, outing, dénigration, silention, exclusion*), sont strictement interdits et, de nouveau, passibles d'une sanction grave.

- Les élèves ne sont pas autorisés à télécharger ou diffuser des images, des vidéos jugées inappropriées sur leur compte scolaire ou sur la machine qui est mise à leur disposition par l'école. **Quiconque reçoit une image jugée inappropriée en informe un membre de l'équipe éducative.** Un élève qui partage, envoie ou distribue une image jugée inappropriée s'expose à des sanctions disciplinaires graves.
  - Capturer à son insu l'image et/ou la voix d'un condisciple ou d'un professeur, saisir une image inappropriée d'un autre élève ou de soi-même, pire, partager ces traces, sont contraires à la législation belge et passibles de poursuites disciplinaires et judiciaires.
  - Par ailleurs, les élèves ne peuvent utiliser les ressources techniques mises à leur disposition (Chromebook, ipad, PC, réseau, ...) pour des activités illégales. En outre, le **téléchargement** de musique, de vidéos et de logiciels depuis Internet n'est pas autorisé durant les heures scolaires sauf à la demande d'un professeur, sur la session scolaire et dans le cadre d'une tâche à effectuer pour le cours.
- **Sanctions**
    - Indépendamment des poursuites judiciaires qui pourraient être engagées à l'encontre d'un utilisateur non respectueux de la loi, l'Institut Notre-Dame se réserve le droit d'adopter des mesures qu'il juge utiles selon l'acte commis.
  - **Conservation des données sur la Suite Google**
    - Tous les devoirs et productions scolaires remis au professeur via *Google Classroom* sont automatiquement et simultanément stockés dans le *Drive* du professeur et de l'élève via un dossier intitulé *Classroom* : les documents y sont directement triés par classes et activités; ils ne nécessitent aucune manipulation supplémentaire. Si jamais l'élève venait à supprimer un document de ce dossier et qu'il n'allait pas le récupérer dans la corbeille endéans les quinze jours, le document serait irrémédiablement perdu. Il est donc de la responsabilité de l'élève de ne supprimer aucun fichier de ce dossier. La console d'administration conserve un historique des manipulations effectuées sur le drive: elle permet de voir qui supprimerait un fichier placé dans ce dossier important pour l'homologation des diplômes.
    - Tout utilisateur de la *Suite Google/ Microsoft* peut y ajouter des données pour autant que ces données (images, documents) soient conformes au respect de tout un chacun.
    - Après le départ d'un élève (changement d'école, fin du cursus), les données seront conservées 4 ans, ce qui permet l'homologation des diplômes. Ceci dit, en vertu

du droit de portabilité des données, tout utilisateur de la Suite peut récupérer ses données en format ouvert ou les transférer vers un autre compte *Google/Microsoft*.

- Dans le cas où l'Institut Notre-Dame n'aurait plus suffisamment de comptes *Google* pour les élèves en activité, la Direction et les administrateurs de la plateforme se réservent le droit, moyennant avertissement des anciens étudiants concernés, de leur demander de récupérer plus tôt leurs données... Ils seront cependant avertis bien à l'avance...
  - Passé ce délai théorique de quatre ans, la récupération des données est de la responsabilité de l'utilisateur; toute perte de celles-ci ne peut engager la responsabilité de l'Institut Notre-Dame.
- **Rôle des administrateurs des consoles *G suite pour l'éducation***
    - Outre les membres de la Direction, l'administratrice principale de la plateforme *G suite pour l'éducation* est Belot Céline
    - Les administrateurs de la plateforme *Google* ont le droit de maintenir à jour les services proposés même si cela signifie des interruptions ou des perturbations momentanées... Ceci dit, dans la mesure du possible et pour autant que cela soit significatif, ils tiendront les utilisateurs informés de ces modifications.
    - Les administrateurs de la plateforme *Google* n'ont pas le droit d'ouvrir un dossier, un fichier ou un courriel appartenant à un membre de la communauté scolaire, de lire, modifier ou supprimer les données qui y sont attachées sauf dans les circonstances suivantes :
      - avec la permission de l'élève ou de son parent ou de son tuteur
      - parce qu'ils ont des preuves ou des suspicions raisonnables que ceux-ci contiennent des fichiers qui enfreignent les règles de l'école (notamment les différentes formes de cyberharcèlement énoncées ci-dessus) et moyennant la permission de la direction de l'établissement.
      - Dans ces cas et seulement dans ces cas, ils auront la capacité technique d'accéder à ce contenu en réinitialisant le mot de passe de la personne visée et en s'emparant momentanément de son compte.

Cette charte d'utilisation responsable et citoyenne des outils numériques est disponible sur le site <https://indbg.be/seconaire/vie-a-lecole/virage-numerique/>



Rue de Givet, 21 5570 BEAURAING  
Tél : 082/71 02 20  
[www.indbg.be](http://www.indbg.be) [referent.numerique@indbg.be](mailto:referent.numerique@indbg.be)

## Charte d'utilisation citoyenne des outils numériques



**A rendre à Madame Belot lors de la réception du chromebook**

Nom :

Prénom :

Classe :

Je déclare être en accord avec cette charte et avoir signé les contrats avec Signpost (location ou achat).

Date :

Signature de l'élève

Signature du/des responsable/s